SERVICE: Intercommunales

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUIN 2020

SEANCE PUBLIQUE

Nº .- INTERCOMMUNALES - IMIO, S.C.R.L. — Assemblée générale du 3 septembre 2020 - Ordre du jour - Rapport de gestion - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Comptes 2019 - Décharge aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs aux comptes - Règles de rémunération - Nomination d'administrateurs - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 15 mai 2020, transmis par IMIO, S.C.R.L. informant la Ville que l'assemblée générale initialement prévue le 29 juin2020 est reportée au 3 septembre 2020 ;

Vu les statuts de la S.C.R.L. IMIO;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Mesdames S. Belly, Echevine L. Marechal, Conseillère communale, Messieurs M. Ben Achour, F. Breuwer, Echevins et J.F. Denis Conseiller communal en tant que délégués;

Considérant que, en raison de la situation sanitaire actuelle en lien avec la pandémie du Covid-19, la présence physique des délégués de la Ville à l'assemblée générale ne sera pas possible

Vu l'arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant dispositions diverses en matière de copropriété et de droits de sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 32 du 30 avril 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales, sociétés à participation publique locale significative, associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'actions sociales, sociétés de logement de service public, A.S.B.L. communale ou provinciale, régies communale ou provinciale autonome, association de projet ou tout autre organisme supralocal ayant pris la forme d'une société ou d'une association.

Vu l'avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en sa séance du 25 juin 2020 ;

Par *** voix contre *** et *** abstentions,

DECIDE

<u>Art. 1</u>.- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 3 septembre 2020 de la S.C.R.L. IMIO ;

- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée générale ;
- de prendre acte qu'il y aura présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- de prendre acte qu'il y aura présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
- d'approuver les comptes;
- de donner décharge aux administrateurs ;
- de donner décharge aux membre du Collège des contrôleurs aux comptes;
- d'approuver les règles de rémunération à partir du 01/01/2020 ;
- d'approuver la nomination de Messieurs Thierry CHAPELLE et Philippe SAIVE au poste d'administrateur représentant des communes ;
- de mandater les délégués de la Ville à l'assemblée générale de la S.C.R.L. IMIO en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal.

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à la S.C.R.L. IMIO.